

Liste des documents à remettre à votre arrivée :

Etudiants européens et non-européens :

- 4 Photocopies de la page d'identité du passeport
- 2 extraits d'acte de naissance originaux légalisés + traduction en français effectuée par un traducteur assermenté comme le Consulat de France.
L'extrait d'acte de naissance doit comporter une **apostille** ou un **timbre de légalisation** en fonction des pays (**sceau spécial appliqué par une autorité pour certifier qu'un document officiel est une copie conforme à l'original**).

Documents supplémentaires pour les étudiants non européens :

- Formulaire "demande d'attestation OFII" avec le cachet du consulat de France de votre pays d'origine
- 4 photocopies du visa étudiant (Pour les étudiants non-européens)
- 4 photocopies du tampon d'entrée sur le territoire français ou dans l'Espace Schengen

Document supplémentaire pour les étudiants européens :

- 2 Photocopies de la Carte Européenne d'Assurance Maladie

Document supplémentaire pour les étudiants diplômants :

- Diplômes

Document pour les étudiants logés en résidences universitaires :

- 2 photos d'identité (format photo passeport) à remettre à l'accueil de la résidence universitaire

Nous vous conseillons de **numériser ces documents** sur une **clé USB** ou **site internet** afin de pouvoir les télécharger quel que soit l'endroit où vous vous trouvez.